

# COVID-19

## POINT le 20 avril

### à 19 h

#### Compte rendu de l'audio-conférence entre les représentants du personnel et la Direction, ce lundi 20 avril, à 10h30

Nous avons débuté cette nouvelle audio conférence en remerciant le directeur de son action (sous notre pression, certes) visant à limiter le nombre d'agents présents au CDC en ce début de campagne. Il a été convenu que leur nombre serait réajusté en fonction du niveau de sollicitation et pour nous c'est bien ce principe qui doit être à l'œuvre partout.

Nous sommes brièvement revenus sur l'incident survenu la semaine dernière, à la cité administrative, entre deux agents et un usager, mécontent de trouver portes closes. La solution préconisée pour éviter que ne se renouvelle ce type d'agression, surtout avec le démarrage de la campagne, devait conduire à fermer les portes d'accès au hall du bâtiment D et déporter l'entrée des agents sur l'arrière du bâtiment D. Or en ce lundi 20 avril, la mesure n'est toujours pas mise en œuvre.

Nous avons ensuite entamé nos échanges autour de 3 sujets principaux :

- Le niveau d'information qui nous est transmis par La Direction et l'absence de réponses à notre interpellation du 16 avril dernier
- L'ordonnance sur le vol des jours de RTT et de congés en cette période de crise.
- La mise en œuvre du décret sur la prise en charge des frais de repas.

#### Les informations transmises par la Direction

Faute d'obtenir, de la part de la Direction, des réponses précises à nos questions, nous avons décidé d'établir un tableur recensant les agents selon leur service et leur position administrative.

La démarche a été mise en œuvre dans un cadre intersyndical et nous avons donc indiqué au Directeur que nous attendions son complètement. Notre demande se limitant à une synthèse hebdomadaire alors que la Direction dispose de remontées quotidiennes des services (enfin nous l'espérons), il ne nous a pas semblé que notre demande excédait le cadre normal de transparence dû aux organisations syndicales, en la période. Nous nous sommes d'ailleurs fondés sur l'engagement du DG, pris devant les OS nationales, lors de l'échange du 17 avril, sur la nécessité d'une parfaite transparence sur l'ensemble des sujets.

Le Directeur a pourtant indiqué qu'il trouvait notre demande extrêmement ambitieuse et qu'il n'était pas certain d'avoir le niveau d'information qui lui permette de nous répondre (SIC). Si tel est vraiment le cas, on ne peut que s'inquiéter du pilotage approximatif auquel se livre notre Direction dans la période. Elle rappelle à l'envi qu'elle a parfaitement confiance en ses chefs de service et, de fait, nous n'avons pas de raison de douter du pragmatisme d'une majorité d'entre eux. Nos interventions prouvent hélas qu'il y a depuis le début de cette crise, et encore aujourd'hui, des situations à corriger, et des efforts à renforcer pour garantir aux agents la sécurité qui leur est impérativement due.

Pour assoir notre demande, nous avons sollicité la convocation d'un nouveau CHS-CT, au cours duquel nous aborderons les conditions de sortie de confinement. (Il est programmé pour le 28 avril).

C'est à cette occasion que nous reprendrons nos demandes qui font encore l'objet de réponses trop globales : réponses trop globales :

- Ainsi ce sont 5000 masques jetables supplémentaires qui ont été commandés et qui devraient être distribués, prioritairement aux services recevant du public (les trésoreries pour les bons de secours, notamment, et la trésorerie CHU) et de manière annexe en fonction de critères (dont nous ne savons pas grand-chose)
- Les plexiglas dont les besoins avaient été identifiés ont fait l'objet d'une commande locale puisqu'il est désormais acquis que l'engagement de la DG ne se concrétisera pas à hauteur des besoins réels.
- Le nettoyage approfondi des locaux, conformément à la note du secrétariat général et aux précisions du DG, est « cadencé », pour reprendre le terme de Patrice Guerineau, en fonction des impératifs des sociétés de ménage.

Le 11 mai le virus n'aura pas miraculeusement disparu, aussi pour Solidaires Finances Publiques, les conditions sanitaires de reprise doivent être au rendez-vous. C'est ce dont nous devons nous assurer à l'occasion de ce CHS-CT, en balayant tous ces aspects.

L'occasion de ce point a aussi permis à Solidaires Finances Publiques de revenir sur les conditions de mobilisation en présentiel des agents du PCRCP.

Nous contestons toujours l'exigence d'une présence physique dans les services pour assurer les renforts pendant la campagne et avons mis en parallèle la contradiction qu'il pouvait y avoir à étendre le télétravail en priorité pour les agents du SIP (ce que nous demandons de manière constante) et à le refuser aux agents du PCRCP.

**Que les règles de distanciation sociale puissent être satisfaites à 6, dans des locaux qui accueillent habituellement 20 agents, ne fait pas de doute, mais les déplacements et les lieux de partage des espaces communs, demeurent à risque, dans un contexte de confinement strict.** C'est bien cela que nous voulons éviter les déplacements in situ pour des agents qui pour la plupart demeurent inquiets.

Nous avons aussi rappelé au Directeur que partout, ces sollicitations de renfort se fondaient sur le volontariat (Précision qui, jusque-là, ne semble pas avoir été indiquée aux agents du PCRCP).

Le directeur s'est dit surpris, puisqu'il s'agit bien pour lui d'un volontariat de tous les agents, « à sa connaissance ».

À la faveur de ces échanges, il ne peut s'empêcher de nous jouer une désagréable petite musique, sur les agents dotés d'une conscience professionnelle... et les autres.

Nous avons dû lui rappeler que ce qui était en question, ça n'était évidemment pas le sens de la solidarité dû aux collègues du SIP, par les agents du PCRCP, mais bien les conditions d'organisation déclinées par la Direction.

Nos propositions sont d'ailleurs toutes corroborées par la note de campagne IR du DG, et les objections techniques présentées par la Direction, également abordées dans un sens qui nous est favorable.

Du reste, nous avons apporté la démonstration, chiffres à l'appui que le niveau de sollicitation, compte tenu du stock de e-contacts des SIP du département ne devait pas, de facto, mobiliser de renforts PCRCP en présentiel

**Info de dernière minute** : à l'heure où nous finalisons ces lignes, les informations que nous avons recueillies nous donnent raison puisque au vu du stock constaté, la Direction, sur proposition du chef service, a annulé la présence sur site des agents du PCRCP, ce mercredi.

### **Le rapt de nos congés : l'ordonnance de la honte !!!**

Toutes les organisations syndicales ont condamné avec la plus grande fermeté les mesures régressives et vexatoires, contenues dans l'ordonnance du [15 avril relative à la prise de jours de RTT ou de congés, au titre de la période sanitaire.](#)

Le Directeur a demandé à Gilles Tourpin de s'en faire l'exécutif : Il a indiqué, en préambule, qu'il attendait, sur ce point, les préconisations de la DG, laquelle indique déjà que l'ordonnance s'impose à elle mais qu'elle en fera une application mesurée.

Pour notre responsable RH, les questions ne se posent pas pour les agents qui depuis 5 semaines se déplacent quotidiennement et que « nous oublions un peu » (SIC), mais « le sujet n'est pas tranché pour les agents en télétravail sur des missions non prioritaires ». Sans être tranchée, que cette question ait pu être envisagée nous stupéfie. Pour le coup, tout contestable que soient les termes de l'ordonnance, le télétravail y est bien pris en compte, sans que soient distinguées les missions, prioritaires ou non.

L'esprit qui sous tend la réflexion nous est-il précisé, c'est qu'en cible, on vise « la justice » et « l'harmonie entre chacun » (SIC)

On comprend bien vite à l'énumération des interrogations soulevées, qu'en réalité, les conditions d'application de cette ordonnance ont déjà fait l'objet d'une réflexion locale et que la pondération attendue risque bien de faire défaut ! L'avenir nous le dira, si tant est que les recours juridiques contre cette ordonnance n'aboutissent pas.

Pour Solidaires Finances Publiques, **la justice** ce n'est pas de spolier les agents, de jours RTT ou de congés. Les agents ne font que subir les conséquences du confinement, ils n'ont rien demandé et aucun n'a choisi la situation administrative dans laquelle, l'organisation décidée par la DG et la Direction, les place.

Pour Solidaires Finances Publiques et face à cet argument tendancieux de justice, s'il s'agit de ne pas oublier les agents mobilisés tous les jours, depuis 5 semaines, deux autres vecteurs viennent y pourvoir, la prime promise par le Ministre et la prise en charge des frais de repas (voir ci-après) sans que des mesures vexatoires et discriminantes ne viennent d'une quelconque manière renforcée cette justice recherchée.

Toutes celles et ceux placés en ASA, pour des motifs qu'ils ne contrôlent pas, auraient donc moins le sens de l'intérêt général que les autres ? Les agents seraient-ils dans des villégiatures confortables profitant de l'aubaine de plusieurs semaines de vacances aux frais de l'Etat ? Solidaires Finances Publiques rappelle qu'il y a moins d'un mois, était précisé aux agents, **l'interdiction de poser des congés** en cette période difficile par solidarité, là encore, avec les collègues mobilisés !!!

« Quoi qu'il en coûte » a, dès le soir du 16 mars, indiqué le Président de la République.

Il se trouve qu'ici la mesure ne coûte, ni même ne rapporte à l'Etat, du moins budgétairement.

Aussi, pourquoi édicter une telle ordonnance comme s'il n'y avait pas d'autres urgences, au point de spécifier même que les jours de congés imposés durant la période de crise ne sauraient générer des jours de fractionnement ?

Dans le détail qui tue, on peut difficilement faire mieux !

Mais les éléments de langage sont déjà là ! Dans toutes les directions où le sujet fait l'objet d'une vive protestation, les directeurs ont la même réponse : « c'est notre contribution à l'effort national ».

Solidaires Finances Publiques a rappelé au Directeur qu'il devait assumer, en responsabilité, les marges de manœuvres locales dont il dispose pour, effectivement, ne pas décliner dans tous ses effets délétères, cette scandaleuse et inique ordonnance.

### **Les frais de repas (suite)**

La note de service DG sur le sujet des frais de repas a été transmise aux agents, sous couvert de leur chef de service. Nous avons exprimé notre regret de ne pas la voir accompagnée de l'engagement pris par notre DDFiP, devant les quatre organisations syndicales, de s'appuyer sur des attestations sur l'honneur pour engager le remboursement de ces frais.

Est ce à dire que cet engagement est caduque ?

Pour nous il en va évidemment de cette justice invoquée plus haut et il en va également d'un problème que personne ne semble avoir mesuré : le respect de la vie privée.

En effet, nous trouverions particulièrement intrusif que les agents soient contraints de

fournir leur ticket de caisse du supermarché du coin, où logiquement en période de confinement strict, ils ne se rendent, au mieux, qu'une fois par semaine.

Et nous trouverions encore plus injuste qu'un agent qui a la possibilité d'acheter un sandwich à la boulangerie du coin ou un plat à réchauffer à la supérette de proximité, puisse être remboursé, quand ceux qui n'ont pas cette latitude, ne le seraient pas.

Qu'on prépare sa gamelle, ou qu'on achète un sandwich, si la condition d'une présence physique est satisfaite et qu'il n'y a pas de restauration collective proposée, l'agent doit obtenir le remboursement de ses frais de repas. D'ailleurs, on ne voit pas bien ce qu'un ticket de caisse viendrait apporter de plus qu'une attestation sur l'honneur, dans la mesure où le remboursement n'est pas limité au montant de la dépense réelle mais fixé forfaitairement, par l'article 4 du décret, à 17,50 € par repas.

Quant à l'exigence comptable que semble mettre en avant le responsable RH, elle est satisfaite par la production d'un état de frais. D'ailleurs, sur ce point la note DG indique un mode opératoire qui ne repose que sur la transmission, dans FDD, de cet état et de l'ordre de mission.

En somme, pour Solidaires Finances Publiques, il revient à l'ordonnateur de décider du niveau de justifications requises des agents en présentiel. L'ordonnateur, nous l'avons appris lors de cette discussion, c'est Patrice Guerineau, le comptable local étant Michel Derrac, mais l'engagement de dépense est pris en charge par le comptable de Nantes, via chorus-DT. Une fois éclairé sur le circuit, notre revendication ne perd rien de sa légitimité et la menace de voir un remboursement retoqué par Nantes, très improbable (le décret sur les états de frais, indique d'ailleurs que l'agent peut être remboursé, « sous réserve **de pouvoir justifier du paiement auprès de l'ordonnateur** » pas sous réserve de devoir justifier et pas auprès du comptable)

Franchement ce débat nous apparaît bien stérile au regard des considérations qu'il porte : **Soit on reconnaît en la période l'engagement des agents, qui se déplacent pour accomplir leurs missions, et pas seulement en déclaration d'intention, et on satisfait par voie de conséquence à la cible de justice fixée, soit on ergote.**

Pour Solidaires Finances Publiques, une fois les deux conditions satisfaites (de présence physique et d'impossibilité de recours à la restauration collective), l'attestation sur l'honneur produite par l'agent, pour la période allant du 17 mars au 17 avril, doit pouvoir être reconduite pour la période postérieure, sans plus de condition. Le reste n'est qu'argutie, d'autant que cette présence, attestée par le visa du chef de service, est par ailleurs parfaitement contrôlable dans sirhius, par le service RH lui-même.

Sur ce point nous ne comprendrions pas la persistance de blocages de principe justifiés par une lecture tatillonne des directives nationales, bien loin du pragmatisme pourtant mis en avant par le Directeur. C'est l'engagement qui a été pris par M. Derrac, il lui revient en responsabilité d'y satisfaire.

Début de la conférence téléphoné à 10H30, fin à 11H45.

